



Thierry Beudet
Président

tbeudet@mgen.fr

Paris, le 15 février 2017

Monsieur Bernard COLOU
5 Rue d'Evreux
44800 SAINT HERBLAIN

Cher Monsieur,

Votre remarquable courrier a retenu toute mon attention.
Vous évoquez, à juste titre, nombre des difficultés vécues par les adhérents mutualistes.

Je vous remercie de souligner la qualité du Guide Pratique de l'Adhérent.
Vous savez que les décisions majeures prises par les délégués des mutualistes lors de nos Assemblées générales et portant sur la refonte de l'offre MGEN ont été dictées par un fait majeur : la révolution silencieuse constituée par la démographie.
Vous savez que notre système mutualiste repose sur la solidarité intergénérationnelle et que nous ne pouvions laisser perdurer le déséquilibre.
Il y a dans notre pays 1,3 million de personnes de plus de 85 ans. Elles seront plus de 2 millions en 2020. Quant à la MGEN, l'âge moyen des membres participants est de plus de 56 ans, en augmentation de six mois par an depuis 2007.
Le rapport actif/retraité était de 6 pour 1 en 1977, de 4 pour 1 dix ans plus tard, de 2 pour 1 en 2003. Il est aujourd'hui de 1,2 pour 1.
Comme chacun le sait, le rapport Prestations/Cotisations des moins de 40 ans est de 53%, celui des plus de 60 ans de 105%.
En outre, la concurrence encouragée par l'Etat lui-même a pesé.

Aujourd'hui, nous constatons que les décisions prises et l'effort des militants et des salariés de la MGEN ont permis de retrouver une meilleure dynamique de l'adhésion des jeunes.
Nous en remercions aussi nos adhérents plus âgés qui comprennent que les équilibres démographiques gouvernent tout l'avenir des solidarités, Sécurité sociale comprise.
Je suis pleinement conscient que l'augmentation des cotisations et la diversité de l'offre peuvent faire regretter la simplicité pratiquée par la MGEN sur la plus longue période de son histoire.

Il demeure que les mutuelles protègent 70% des plus de 65 ans et que c'est un marqueur de la différence mutualiste. Il demeure que nos prestations dépendance n'ont pas d'équivalent.

.../...



Je vous remercie aussi de souligner l'utilité de nos établissements de soins. Je retiens notamment votre plaidoyer en faveur des centres de santé que les tarifs de l'assurance maladie en secteur 1 condamnent à des équilibres financiers acrobatiques.

Quant aux frais de gestion des mutuelles, les chiffres qui circulent émanent d'un rapport à charge des inspections générales des affaires sociales et des finances qui, vous le soulignez, mélangent toutes les complémentaires et comparent deux situations non comparables : celle du régime obligatoire qui bénéficie, à ce titre, de toute l'autorité de la loi et d'une caisse d'amortissement de la dette sociale ; celle d'organisations plurielles qui doivent en permanence mutualiser de nouveaux adhérents et dont le statut juridique est de nature privée.

Au total, le monde pluriel et l'économie sociale et solidaire auquel nous appartenons fait les frais du combat permanent entre l'Etat et les entreprises qui appartiennent à leurs actionnaires et dont l'investissement en santé est généralement un « produit d'appel ».

S'agissant de l'ensemble des dépenses de santé, je me permets de nuancer la notion d'asphyxie de la Sécurité sociale. Dans nos appréciations des évolutions du monde de la santé, l'une de nos difficultés communes est que ce monde n'est jamais fixe. La médecine évolue constamment. Les biens, produits et services de soins disponibles ont considérablement évolué depuis seulement vingt ans. Il nous est très difficile de nous en rendre compte tant, lorsque nous sommes malades, aucun soin ne peut être considéré comme suffisant.

Dans les soins lourds, par exemple, l'équité est devenue très difficile à garantir. En effet, les meilleures équipes ne peuvent être dupliquées partout. Ainsi, génère-t-on des inégalités au regard de la qualité des soins qui, vous en conviendrez, est de première importance.

Cependant, au cours des dernières décennies, nous avons aussi appris que la prévention est favorable à la santé de chacun. C'est pourquoi, la mutualité et particulièrement la MGEN s'efforcent d'y investir.

La santé publique que je vous remercie de mettre en exergue est-elle notre bien commun le plus précieux ?

Oui, sans doute. Alors, la position politique des dirigeants mutualistes est de combattre pour que les représentants de l'Etat, ceux des complémentaires santé, ceux aussi de l'industrie des biens, produits et services de soins – je pense aux dispositifs médicaux, notamment – puissent ensemble trouver les équilibres les plus favorables à l'intérêt général.

Que deux conseillers d'Etat plaident pour la vision du monde étroit auquel ils appartiennent en dit long sur le fait qu'ils déniaient aux citoyens de s'occuper de l'organisation de leur santé. Aujourd'hui, telle est ma conviction, le monde de la santé est trop complexe pour se passer d'un minimum de débat démocratique, minimum qui est loin d'être atteint.

.../...



Oui ou non, les citoyens ont-ils le droit de contribuer à la santé publique, selon les modalités d'entreprendre communes aux associations, coopératives et mutuelles : personnalité morale de droit privé à but non lucratif, société de personnes et non de capitaux, vivant des cotisations de leurs membres, pratiquant l'égalité et l'élection et dont les fonds propres sont indivisibles et les buts sont la prévoyance, la solidarité et l'entraide dans la proximité, la prévention, l'action sociale et la santé ?

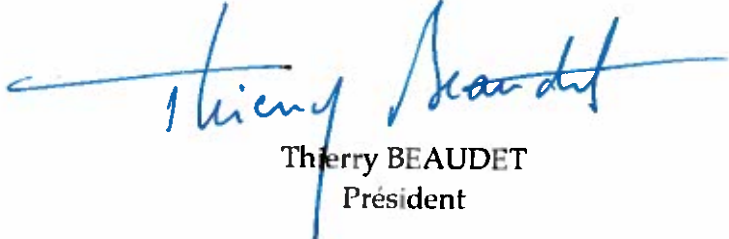
Il n'y a en cela aucune amabilité à l'égard de qui que ce soit. Telle n'est pas, à mon sens, la question. Y a-t-il encore une place entre les étatistes et les capitalistes pour la voie mutualiste ?

Je le pense. Ardemment. Et au nom de tout ce que réalise une mutuelle au titre du lien social dont la qualité, vous en conviendrez je l'espère, relève peu de l'autorité « top-down » de la loi et encore moins de celle de l'argent.

Pour ma part, je ne vais pas convoquer l'histoire de la naissance de la Sécurité sociale et de la MGEN. Le monde a changé depuis. En 1950, les dépenses de santé représentaient 2% du produit intérieur brut ! La Mutualité et la MGEN ont accompagné la révolution quotidienne de notre système de santé. Et nous en sommes fiers.

Enfin, je me permets de vous faire remarquer qu'*exclure* tel ou tel acteur est peut-être idéologiquement séduisant mais bien peu propice à une régulation et à un dialogue social forts.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments mutualistes les meilleurs.



Thierry BEAUDET
Président